



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr
Site Web : <http://sntrs.fr/> Twitter: https://twitter.com/SNTRSCGT_INSERM

Compte Rendu SNTRS CGT du Conseil scientifique INSERM du 5 novembre 2015 Carole DESMARQUET et Pascal COLOSETTI, Elus SNTRS CGT au CS INSERM

Postes Chercheurs 2016

Le Conseil Scientifique s'est réuni afin de répartir les postes de chercheurs ouverts aux concours 2016. Sous réserve du budget 2016 non validé à ce jour, **le nombre de postes ouverts aux concours CR et DR resterait inchangé par rapport à 2015, c'est à dire 60 postes CR** (24 postes CR2 et 36 postes CR1) ainsi que **33 postes DR**.

Cette situation de faible nombre de postes ouverts aux concours chercheurs (60 postes CR) aussi bien en 2015 qu'en 2016 (rappelons qu'il avait 76 postes CR en 2014, 75 postes CR en 2013) est la conséquence de **l'absence de création de postes de chercheurs et d'IT dans les EPST au budget 2016** alors que la précarité continue d'être à un très haut niveau (toujours à environ 40% à l'INSERM) et que les départs à la retraite prévus pour les années 2016 et 2017 seront encore fortement en baisse.

Dans un tel contexte, comment l'Inserm peut maintenir une recherche de qualité dans tous les domaines de recherches du fondamental à l'appliqué ? Comment l'Inserm peut faire baisser le niveau de précarité ? Comment l'Inserm pourra maintenir un niveau d'attractivité pour les métiers de la recherche biomédicale pour les jeunes ?

Une discussion s'est engagée sur le souhait d'apporter des modifications par rapport à la répartition des postes proposée par la Direction Générale. Seul un souhait de modification pour un poste au concours CR1 entre deux CSS a été validé à la majorité. Cette modification est justifiée à la fois sur les critères de multi candidatures et également sur les pressions de sélection aux concours (voir **tableaux en annexe fourni par le DESP**).

De nombreuses discussions également pour le concours DR se sont déroulées mais finalement la répartition reste inchangée par rapport à l'année dernière.

Prochaines CSS 2016

Pour la prochaine mandature, la direction a proposé que les CSS passent de 9 à 6 : **la lettre des présidents et vice-présidents des CSS ne paraît pas avoir d'emprise sur la direction** (voir en **annexe**). Celle-ci ne semble pas leur être parvenue !!! Dans cette lettre, les présidents et vice présidents des CSS reprochent à la Direction son absence de concertation et ont tenu à exprimer leur opposition au passage de 9 à 6 CSS. Cette démarche fait suite à la déclaration intersyndicale et au vote négatif unanimes des représentants syndicaux au Comité Technique du 30 septembre.

Le Conseil Scientifique reste sur ses positions très partagées de la précédente réunion du 17 septembre à savoir 14 oui, 1 non, 12 blancs. Il est à noter que le président du Conseil Scientifique dit qu'il n'a pas reçu cette lettre des CSS. Pour lui, rien ne peut être retenu à ce jour pour une modification du découpage, **« les CSS étant des instances sortantes et que seul le Conseil Scientifique est statutaire »**. Ce qui montre **le mépris du Président actuel du CS pour les instances scientifiques de l'institut qu'il est censé défendre !**

Cependant le PDG a accepté une motion du Conseil Scientifique qui augmentait le nombre de membres. La motion demandait 32 élus au lieu de 24, le nombre définitif serait de 30. Une lettre officielle de la validation de l'augmentation du nombre des membres est attendue par le Conseil Scientifique.

Certains membres du Conseil Scientifique ont regretté qu'il n'y ait pas à ce jour de compte-rendu sur la dernière réunion, la direction s'est engagée qu'elle soit validée à la prochaine séance ...

Le PDG entendra il le message des Présidents et VP des CSS ou passera t il en force en présentant son texte au Comité Technique prévu le 26 novembre et au Conseil d'Administration du 3 décembre sans tenir compte de l'avis de la communauté scientifique ?

Eméritats

Cinq demandes d'éméritats ont été accordées.

Un groupe de travail a présenté ces travaux sur les infrastructures de recherche et la communication scientifique.

La prochaine étape sera l'étude du **plan stratégique de l'Inserm** (réunion prévue le 23 novembre 2015).

Annexe :

Lettre des Présidents et Vice Présidents des CSS INSERM du 22 octobre 2015

Réunion du 22 octobre à l'Inserm
Présidents et vice-présidents

CSS1 : excusé

CSS2 : Jessica Zucman-Rossi

CSS3 : Jean-François Brunet

CSS4 : Christos Chatziantoniou

CSS5 : Sophie Lotersztajn

CSS6 : excusé

CSS7 : Frédéric Rieux-Laucat

CSS8 : Bernard Van Beers, Marie-Christine Jaulent

CSS9 : Marie Preau

L'ensemble des membres des CSS s'étonne de l'absence de concertation et de consultation des CSS pour la définition des contours des futures CSS pour la prochaine mandature. Cette procédure est tout à fait inhabituelle à l'Inserm et elle le prive de l'expérience des actuels commissionnaires. L'ensemble des membres de commission pense que la diminution d'un tiers du nombre de CSS pour la prochaine mandature n'est pas justifiée et entrainera une détérioration des conditions d'évaluation.

Les raisons du regroupement thématique des CSS proposé par le comité —qui n'intégrait aucun membre de commission actuelle— sont très critiquables :

1- Diminuer le nombre les candidatures multiples au concours de recrutement.

Commentaires : de notre point de vue, le contour des nouvelles CSS n'empêchera pas les candidats de postuler à plusieurs CSS (exemple des candidats dans le domaine du cancer/physiopathologie/biologie fondamentale/immunologie).

D'autres moyens pourraient être développés pour atteindre ce but, par exemple : être plus explicite sur la limite des contours de CSS avec champs inclus *et exclus* des CSS par des mots clés précis ; limiter le nombre total de candidature à un même concours à 2, voire à des candidatures uniques.

2- Sentiment d'injustice créé par des CSS de tailles différentes

Commentaires : aucun sentiment d'injustice lié à la taille des CSS n'est ressenti ni constaté par les présidents de CSS qui considèrent que le ratio du nombre de postes par CSS était correct mais déplorent le nombre trop restreint de postes au total, ce qui est le véritable problème. Au contraire, la création de super-CSS pourrait créer de véritables déséquilibres en marginalisant encore des thématiques minoritaires. Par ailleurs des CSS plus spécialisées, comme dans la configuration actuelle, semblent efficaces pour renforcer les thématiques émergentes (ex BioInformatique) —qui se retrouveraient noyées dans les super-CSS— et donc comme outil d'une véritable politique scientifique.

Par ailleurs, la diminution de 9 à 6 CSS aurait des effets délétères facilement prévisibles sur la qualité des évaluations :

1- La dispersion des thématiques au sein des futures CSS conduirait à l'appauvrissement des débats, à la difficulté de travailler au consensus, et à l'affrontement des chapelles thématiques qui n'existe pas actuellement. Elle aurait aussi comme effet de renforcer les conflits d'intérêt et de rendre impossible la couverture de la totalité des champs, même avec des experts extérieurs.

3- Nous sommes unanimes à constater que la constitution de jurys uniques d'évaluation a été une avancée majeure au cours de notre mandature. L'augmentation de la taille des CSS va à l'encontre de cette évolution.

4- L'augmentation du volume des CSS entrainerait une augmentation importante de l'activité d'évaluation pour chaque commissionnaire (concours, activité et promotion des chercheurs, évaluation des équipes). Cela conduirait inévitablement à augmenter le nombre de jours de présence en commission et à diminuer l'expertise dans les domaines spécialisés, alors qu'actuellement nous avons déjà des difficultés à attirer des membres de CSS et sommes confrontés à de nombreuses démissions.

5- Nous sommes en désaccord avec les prédictions de diminution de pression de sélection au concours résultant de la diminution du nombre des CSS (le seul moyen de diminuer la pression de sélection est d'augmenter le nombre de postes et de possibilités de promotion).

6- La sollicitation d'experts extérieurs est un pis-aller uniquement utile pour les concours, mais très lourd à mettre en place, avec des contraintes de présence importantes et de dernière minute pour les experts qui sont obligés de siéger pour l'ensemble d'une session (recruter des experts moins de deux mois avant les concours est une véritable gageure). Enfin, cela ne résout pas l'augmentation prévisible d'activité des autres sessions d'évaluation. .

7- Les champs des 6 commissions proposées sont beaucoup trop larges. Il nous semble indispensable de rester sur une base de discussion de 9 CSS.

Au total, nous sommes unanimement opposés à la réduction du nombre de CSS qui détériorera les conditions d'évaluation des différents champs scientifiques de l'Inserm et ne résoudra pas le problème de la pression de sélection des recrutements et promotions.

Par contre nous voyons l'intérêt de retravailler le contour des 9 CSS actuelles et cela bien entendu dans l'urgence, pour le prochain CA. Nous souhaitons que les CSS soient consultées sur le contour et le contenu de ces nouvelles commissions, en particulier pour bien définir les mots clés.

Pression de sélection sur les concours 2013, 2014 et 2015 (DESP)

CR1		CSS1	CSS2	CSS3	CSS4	CSS5	CSS6	CSS7	CSS8	CSS9	<i>total</i>	
2013	Nombre de candidats (% Par rapport au total)	45 (9%)	82 (16%)	76 (15%)	47 (9%)	42 (8%)	56 (11%)	60 (12%)	69 (14%)	23 (5%)	500	
	Nombre de présélectionnés	18	26	22	21	26	30	28	22	18		
	Nombre de postes (% Par rapport au nombre de candidats)	3 (7%)	5 (6%)	4 (5%)	5 (11%)	6 (14%)	6 (11%)	6 (10%)	6 (7%)	5 (7%)	5 (22%)	45 (9%)
	Nombre de lauréats ayant pris leur poste (% Par rapport au nombre de candidats)	4 (9%)	6 (7%)	5 (7%)	5 (11%)	4 (10%)	7 (13%)	6 (10%)	6 (7%)	5 (7%)	3 (13%)	45 (9%)
2014	Nombre de candidats (% Par rapport au total)	61 (11%)	87 (16%)	94 (17%)	41 (7%)	50 (9%)	60 (11%)	70 (13%)	72 (13%)	20 (4%)	555	
	Nombre de présélectionnés	21	29	28	17	18	27	26	27	10		
	Nombre de postes (% Par rapport au nombre de candidats)	4 (7%)	6 (7%)	6 (6%)	5 (12%)	5 (10%)	6 (10%)	6 (9%)	6 (7%)	5 (7%)	2 (10%)	45 (8%)
	Nombre de lauréats ayant pris leur poste (% Par rapport au nombre de candidats)	4 (7%)	6 (7%)	5 (5%)	6 (15%)	5 (10%)	7 (12%)	6 (9%)	6 (7%)	5 (7%)	2 (10%)	46 (9%)
2015	Nombre de candidats (% Par rapport au total)	55 (13%)	74 (17%)	72 (17%)	34 (8%)	36 (8%)	35 (8%)	61 (14%)	54 (13%)	11 (3%)	432	
	Nombre de présélectionnés	15	23	20	19	19	19	26	20	7		
	Nombre de postes (% Par rapport au nombre de candidats)	3 (5%)	5 (7%)	4 (6%)	4 (12%)	4 (11%)	5 (14%)	5 (8%)	5 (7%)	4 (7%)	2 (18%)	36 (8,3%)
	Nombre de lauréats ayant pris leur poste (% Par rapport au nombre de candidats)	3 (5%)	5 (7%)	4 (6%)	4 (12%)	4 (11%)	5 (14%)	5 (8%)	5 (7%)	4 (7%)	2 (18%)	36 (8,3%)

CR2		CSS1	CSS2	CSS3	CSS4	CSS5	CSS6	CSS7	CSS8	CSS9	Total
2013	Nombre de candidats (% Par rapport au total)	62 (10%)	96 (15%)	93 (15%)	49 (8%)	59 (9%)	72 (11%)	80 (13%)	93 (15%)	30 (5%)	634
	Nombre de présélectionnés	12	22	23	19	18	31	24	27	22	
	Nombre de postes (% Par rapport au nombre de candidats)	2 (3%)	3 (3%)	3 (3%)	4 (8%)	4 (7%)	4 (6%)	4 (5%)	3 (3%)	3 (10%)	30 (5%)
	Nombre de lauréats ayant pris leur poste (% Par rapport au nombre de candidats)	2 (3%)	4 (4%)	4 (4%)	3 (6%)	4 (7%)	4 (6%)	4 (5%)	3 (3%)	2 (7%)	30 (5%)

2014	Nombre de candidats (% Par rapport au total)	71 (11%°)	100 (15%)	110 (16%)	40 (6%)	55 (8%)	78 (12%)	85 (13%)	101 (15%)	35 (5%)	675
	Nombre de présélectionnés	10	21	23	15	12	27	15	26	17	
	Nombre de postes (% Par rapport au nombre de candidats)	2 (3%)	4 (4%)	4 (4%)	3 (8%)	3 (5%)	4 (5%)	4 (5%)	4 (4%)	2 (6%)	30 (4%)
	Nombre de lauréats ayant pris leur poste (% Par rapport au nombre de candidats)	2 (3%)	4 (4%)	4 (4%)	3 (8%)	3 (5%)	4 (5%)	3 (4%)	4 (4%)	3 (9%)	30 (4%)

2015	Nombre de candidats (% Par rapport au total)	49 (9%)	89 (17%)	80 (15%)	36 (7%)	38 (7%)	56 (11%)	72 (14%)	89 (17%)	20 (4%)	529
	Nombre de présélectionnés	15	20	17	13	12	21	16	19	14	
	Nombre de postes (% Par rapport au nombre de candidats)	2 (4%)	3 (3%)	3 (4%)	2 (6%)	3 (8%)	3 (5%)	3 (4%)	3 (3%)	2 (10%)	24 (5%)
	Nombre de lauréats ayant pris leur poste (% Par rapport au nombre de candidats)	2 (4%)	3 (3%)	3 (4%)	2 (6%)	3 (8%)	3 (5%)	3 (4%)	3 (3%)	2 (10%)	24 (5%)

DR2		CSS1	CSS2	CSS3	CSS4	CSS5	CSS6	CSS7	CSS8	CSS9	CAR	Total
2013	Nombre de candidats (% Par rapport au total)	19 (8%)	22 (9%)	18 (7%)	22 (9%)	38 (15%)	32 (13%)	28 (11%)	45 (18%)	15 (6%)	11 (4%)	250
	Nombre de présélectionnés	8	22	18	9	18	20	18	21	10	11	
	Nombre de postes (% Par rapport au nombre de candidats)	2 (10%)	4 (18%)	3 (17%)	4 (18%)	6 (16%)	6 (19%)	5 (18%)	4 (9%)	3 (20%)	2 (18%)	39 + 5* (18%)
	Nombre de lauréats ayant pris leur poste (% Par rapport au nombre de candidats)	3 (16%)	4 (18%)	3 (17%)	4 (18%)	6 (16%)	7 (22%)	6 (21%)	5 (11%)	4 (27%)	1 (9%)	39 + 4* (17%)

2014	Nombre de candidats (% Par rapport au total)	14 (5%)	34 (13%)	25 (10%)	23 (9%)	35 (13%)	32 (12%)	35 (13%)	40 (15%)	16 (6%)	7 (3%)	261
	Nombre de présélectionnés	8	16	13	18	18	17	18	19	10	7	
	Nombre de postes (% Par rapport au nombre de candidats)	2 (14%)	4 (12%)	3 (12%)	4 (17%)	6 (17%)	6 (19%)	5 (14%)	4 (10%)	3 (19%)	2 (28%)	39 + 5* (17%)
	Nombre de lauréats ayant pris leur poste (% Par rapport au nombre de candidats)	2 (14%)	4 (12%)	5 (20%)	4 (17%)	6 (17%)	6 (19%)	5 (14%)	4 (10%)	4 (25%)	2 (28%)	38 + 4*

2015	Nombre de candidats (% Par rapport au total)	17 (7%)	30 (13%)	25 (11%)	18 (8%)	30 (13%)	29 (12%)	27 (11%)	39 (17%)	14 (6%)	6 (3%)	235
	Nombre de présélectionnés	8	14	11	10	15	15	20	16	8	6	
	Nombre de postes (% Par rapport au nombre de candidats)	2 (12%)	3 (10%)	3 (12%)	4 (22%)	5 (17%)	5 (17%)	4 (15%)	4 (10%)	2 (14%)	1 (17%)	33 +
	Nombre de lauréats ayant pris leur poste (% Par rapport au nombre de candidats)											

* Extérieur